

Paris, le 29 mai 1868

Mon cher Albert,

Au reçu de ta lettre j'ai commandé à Pressat<sup>1</sup> une procuration. Tu la recevras prochainement.

L'affaire Ginier devenant sérieuse, j'ai été aussitôt consulter Saint-Léger<sup>2</sup> (que j'ai toujours trouvé de bon conseil) en lui faisant connaître nos conventions d'intérêt. St-Léger est d'avis que nous devons acheter autant que possible, et surtout des enclaves. Il dit que quelque mille francs de plus ou de moins ne sont rien en balance de l'avantage résultant de l'agrément de jouissance, de l'accroiss<sup>l'ement</sup> rapide du fond et surtout du produit par une gestion intelligente, etc. Et pour exemple on peut se demander quel [sic] impression nous causerait la construction de deux maisons sur les parcelles attenant à la mère fontaine.

D'un autre côté, il est bête de payer inutilement, par une diplomatie inhabile ; et il faut se défendre de son mieux sauf à ne pas rompre. Sous ce rapport je crois que la politique serait d'agir par Vigenaud que tu as d'abord repoussé. Tu lui dirais que je t'ai dit que tu ne pouvais mieux faire que de suivre ses conseils, &&...

J'irais bien là-bas pour t'aider dans cette négociation : mais 1<sup>o</sup> j'ai peu d'expérience ; 2<sup>o</sup> je désire que tu t'exerces sauf à te blouser d'abord un peu ; 3<sup>o</sup> je crois qu'au point de vue de l'avenir je ne puis être plus utile à la famille qu'en finissant la 4<sup>e</sup> édition.

Je crois que tu ferais un coup de maître en appelant St-Léger à ton aide. Il en serait flatté ; et te servirait parfaitement d'intermédiaire avec Vigenaud. Mais dans ce cas tu devrais te hâter, car tu sais qu'il ne voyage pas de nuit. Dans ce cas trace-lui son itinéraire, en réduisant un peu le délai fatal, pour le presser. Au surplus, je ne lui ai rien dit de cela, te laissant libre.

J'aurais beaucoup à te dire, pour arriver par d'autres raisons à la conclusion de St-Léger. Une conversation eût été bien utile : faute de mieux je livre à tes réflexions quelques points.

/2/ L'affaire de Michel Chevalier<sup>3</sup> a une gravité qui va beaucoup au-delà de ce que croient les deux époux. M<sup>me</sup> Chevalier<sup>4</sup> m'ayant demandé aide, et indiqué les principaux détails de la situation, j'ai reconnu que celle-ci est peu satisfaisante même indépendamment de la crise imprévue qui survient. Leur position financière est un gâchis inextricable que je ne puis t'expliquer ici. Le plus triste est que ni Chevalier ni sa femme sont incapables de réformes. C'est le résultat de ma première étude : c'est la conviction absolue de [sic] Auguste Chevalier<sup>5</sup> depuis longtemps. Conclusion : il est

---

<sup>1</sup> M<sup>e</sup> Pressat notaire de Frédéric Le Play à Paris.

<sup>2</sup> Albert de Champs de Saint-Léger (1801-1890), propriétaire, conseiller général de la Nièvre, collaborateur de Frédéric Le Play, membre de la Société internationale des études pratiques d'économie sociale.

<sup>3</sup> Michel Chevalier (1806-1879), titulaire de la chaire d'économie politique du Collège de France de 1841 à 1879, sénateur de 1860 à 1870, beau-père d'Albert Le Play.

<sup>4</sup> Emma Fournier (1823-1913), épouse de l'économiste Michel Chevalier et belle-mère d'Albert Le Play.

<sup>5</sup> Auguste Chevalier (1809-1868), frère de Michel Chevalier, mathématicien, secrétaire général de la présidence de la République en 1848 et député de l'Aveyron au Corps législatif de 1853 à sa mort.

prudent de penser que Marie<sup>6</sup> n'aura rien au-delà de sa dot : et que sa sœur aurait de la peine à trouver l'équivalent dans la succession.

Ligoure est donc pour toi la source de tout avenir et de toute indépendance. Il est à craindre que la crise Chevalier, à la suite du procès en cours n'éclate dans un an ou deux. Dans ces conditions, j'ai conclu le loyer Thénard<sup>7</sup>, malgré la charge énorme qu'il entraîne pour être en mesure de te loger, si M<sup>me</sup> Chevalier se trouvait alors gênée pour continuer l'ordre de choses établi. D'ailleurs je ne suis engagé que pour 3 ans et d'ici là, tu m'aideras à trouver [*trois mots illisibles*] de Paris un immeuble modeste que nous pourrions habiter sans avoir à payer un si gros loyer au milieu d'éventualités qui annuleraient la valeur de mon papier. Une fois chez nous à Paris & à Ligoure, nous serons à l'abri des catastrophes que tous [sic] les gens perspicaces voient venir.

Voyant venir ces catastrophes, et n'ayant plus à redouter, vu la sagesse que tu montres maintenant, les terribles chances qui pouvaient naître de ton inconduite, dans ce temps de corruption ; certain de n'être pas obligé de vendre à tout prix des propriétés rurales qui sont ruineuses chez nous quand on ne peut les gérer chaque jour, je crois essentiel non pour moi, mais pour toi et nos descendants de compléter au plus vite Ligoure.

Je dis non pour moi, car je me prive d'argent disponible et je réduis mes revenus par mille francs, de 50 à 30<sup>f</sup>.

Mais pour toi, car, même en achetant cher tu auras aisément tes 30<sup>f</sup> en réduisant tes frais généraux de gestion appliqués à une plus grande culture alors même que tu ne les aurais pas sur le produit direct dès la première année.

/3/ Je dis qu'il faut, au plus vite compléter Ligoure ; car les gens ne connaissent pas encore la valeur du sol.

Nous augmentons cette valeur en faisant faire les chemins et en donnant l'exemple du progrès : en sorte que nous travaillons contre nous et avons le temps contre nous.

Ainsi M. de Coux<sup>8</sup> qui m'écorchait en 1858, en demandant 42 000 de Lauterie, ne le donnerait peut-être pas à ce prix qui faisait jeter de hauts cris à tout le monde. Ce sera pis dans dix ans.

Tu es maintenant assez raisonnable pour comprendre l'importance de l'économie : je n'ai plus à craindre que tu ne t'unisses à ta mère pour me demander des choses imprudentes, comme l'eût été la reconstruction de Ligoure par un architecte de Limoges.

Je ne crains donc pas de réduire mon revenu et j'ai le devoir de l'assurer à nos descendants en remplaçant notre papier par des immeubles : terre à Ligoure : maison à Paris.

J'ai perdu d'un coup de filet 160 000<sup>f</sup> avec le papier de l'Immobilière : avec cela j'aurais eu ou Luret - ou Pazat et Longequeue.

Je te confie l'affaire Chevalier sous le sceau du plus grand secret. Je ne suis pas autorisé par M<sup>me</sup> Chevalier à t'en parler ; mais dans l'intérêt de la famille j'ai dû te

<sup>6</sup> Marie Chevalier (1846-1912), épouse d'Albert Le Play et belle-fille de Frédéric.

<sup>7</sup> Paul Thénard (1819-1884), chimiste français, membre de l'Académie des sciences. Il habitait à Paris, 6 place Saint-Sulpice, immeuble où résidait également Frédéric Le Play, dont il était le bailleur.

<sup>8</sup> Michel-Alfred de Coux (1805-1893), propriétaire à Saint-Jean-Ligoure, possesseur d'un haras.

prévenir pour te faire juger que ton avenir est lié à Ligoure et qu'il ne faut rien attendre au-delà et dehors de cela du côté des Chevalier. Je t'avoue que je me doutais de la situation et que je me serais refusé à l'alliance : si : 1<sup>o</sup> Marie n'avait pas été ce qu'elle est ; 2<sup>o</sup> M<sup>[m]e</sup> Chevalier n'avait pas été une aussi admirable nature ; 3<sup>o</sup> les 300 000<sup>f</sup> n'avaient pas été payés comptant.

J'espère d'ailleurs que M<sup>[m]e</sup> Chevalier te fera part de la situation : et nous nous concerterons pour la faire revenir des incroyables illusions qu'elle se fait sur sa fortune et qui ne peut que décroître !

[note en marge] 2<sup>e</sup> P.S. Dans tout le cours de tes manigances, avec tes rusés paysans, tu feras bien de prendre cette attitude : ton père persiste à ne pas vouloir acheter – tu presses sur moi [sic] parce que tu désires t'étendre ; ou être agréable aux gens ; – mais tu ne peux me forcer la main que si on est raisonnable – tu ne peux conclure sans dépêche télégraphique ; ou bien (selon le cas) tu es autorisé à conclure (de suite) à telle condition – sinon tout peut être perdu malgré ton désir – Cette attitude peut t'aider beaucoup sans te gêner, car tu peux toujours supp[os]er une dépêche échangée en 1<sup>h</sup> avec un homme qui dispose du télégraphe – [fin de la note]

/4/ Tu jugeras si tu dois faire confidence à Marie de ce qui précède.

Dans ce cas dis-lui qu'en ce qui concerne ses parents nous tâcherons de les aider de nos avis et consolations.

Qu'en ce qui vous concerne, elle ne doit aucunement regretter de ne rien avoir à attendre de ses parents. J'ai éprouvé toute ma vie un indicible plaisir à penser que la mort de mes parents ne m'enrichirait pas.

Profite seulement de cela pour lui faire comprendre le danger du luxe qui a mis Chevalier dans cette situation ; et la confiance qu'elle peut avoir pour l'avenir de ses enfants, dans la fermeté avec laquelle, à mon corps défendant, j'ai toujours repoussé le luxe.

Il est bien entendu que si M<sup>[m]e</sup> Chevalier ne te dit rien et se montre satisfaite de sa situation, tu ne dois rien laisser transpirer de ce qui précède. Même si elle parle, ne porte un jugement que sur ce qu'elle te dira, et nullement sur l'impression que je te communique.

---

P.S. 29 mai à 11<sup>h</sup>.

Je reçois ton billet de Limoges qui me montre que tu opères dans le sens que je t'indique. Je regarde le marché de 33 000<sup>f</sup> comme admirable\* ; et si au dernier moment, une ruse de paysan menaçait de faire manquer le marché, tu ne devrais pas hésiter à accepter un sacrifice nécessaire, au dernier moment. L'art en ces affaires est d'être ferme, sans laisser craquer l'affaire, et en se montrant bienveillant dans les petites choses qui font souvent plus d'effet que les grandes concessions.

Ginier est intéressé à éviter les hazards [sic] d'une vente qui peut lui donner de mauvais payeurs. Mais nous sommes intéressés à éviter cette vente qui peut nous mettre sur les bras une demi-douzaine de mendiants à Pazat, et un spéculateur qui achèterait pour nous étrangler. – Relis à ce sujet, *Réforme Sociale*, 3<sup>e</sup> édition, § 2. p. 84 à 89 – Tu es surtout dans le cas de la p. 86.

Tu peux t'engager à payer comptant si cela peut améliorer le marché. Je vendrai du papier dès que tu me diras que tu tiens le sol ; mais, si on ne considère pas cela

comme un avantage du vendeur, je tiens énormément à payer comptant dans mon intérêt. Je vendrai dès que tu me diras que le sol est acquis, car je ne veux pas m'exposer à vendre plus tard, en présence d'une catastrophe. Or, après avoir vendu je perdrai 2½ % sur les intérêts si je ne puis payer de suite. – D'un autre côté, assure-toi que le notaire ne nous expose pas à mal payer. – Assure-toi qu'on peut se fier à lui.

(\*S'il s'agit du bien complet.)

[*note en marge*] Informe-toi si on peut mettre les 2000 f de cheptel, en dehors du contrat pour réduire les frais de l'acte – et achète ce cheptel sous seing privé comme simple vente de bestiaux. Ce serait sur le prix des bestiaux que tu pourrais être coulant envers Ginier au dernier moment, s'il y avait accroc, au moment de signer, tu pourrais acheter son estimation en te laissant caroter [*sic*] un peu. [*fin de la note*]